ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 69827

Texte de la question

M. Georges Lemoine attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de sensibiliser les personnels enseignants à la problématique du bégaiement chez le jeune enfant. Ce trouble de la parole, qui touche près de 600 000 personnes dans notre pays, se trouve en effet trop souvent négligé, alors qu'une rééducation entreprise dès le plus jeune âge a de grandes chances d'aboutir favorablement et de prévenir ainsi les graves retentissements psychologiques et sociaux qu'il entraîne. Une formation spécifique des enseignants, que le contact régulier avec les élèves et leurs parents place en première position en matière de détection comme de prévention des diverses pathologies du langage, permettrait sans nul doute d'améliorer le dépistage et, partant, les chances de guérison de ce trouble. Il souhaiterait par conséquent connaître les suites qu'il envisage de donner en réponse à ces préoccupations.

Texte de la réponse

Une des finalités de la formation qui est dispensée dans les classes enfantines et les écoles maternelles est de prévenir les difficultés scolaires et de dépister les handicaps, ainsi que le rappelle l'article L. 321-2 du code de l'éducation. Les enseignants sont sensibilités dès leur formation initiale au repérage des élèves présentant des difficultés particulières. Des actions de sensibilisation sont par ailleurs mises en place dans le cadre des plans académiques de formation continue. La réponse aux difficultés des élèves a par ailleurs été retenue comme une priorité de l'éducation en 2000-2001. Dans cette perspective, il a été demandé aux IUFM de renforcer la sensibilisation des stagiaires aux problèmes et difficultés scolaires, aux méthodes d'adapatation et d'intégration scolaires, et de les amener à prendre en compte l'hétérogénéité des publics. En outre, à partir de la rentrée 2001, ont été proposés de premiers outils d'évaluation et d'aide aux apprentissages à l'entrée de la grande section de maternelle et à l'entrée en CP. Ce dispositif est destiné à fournir aux enseignants deux types d'informations. Tout d'abord, une estimation des compétences de chaque élève et de ses difficultés éventuelles dans un certain nombre de domaines en début d'année scolaire. Ensuite, des propositions de situations pédagogiques susceptibles d'aider les élèves à progresser dans les domaines où une action particulière semble nécessaire. Pour la première série d'outils, une attention particulière est portée à l'expression orale en maternelle. Les enseignants disposeront ainsi progressivement de divers exercices dans plusieurs champs, dont celui de la prononciation. Le bilan de santé obligatoire effectué par les médecins de l'éducation nationale au cours de la sixième année de scolarité permet enfin, en complément de l'observation des enseignants et en tenant compte les informations fournies par ces derniers, de repérer les difficultés particulières telles que le bégaiement et d'envisager une prise en charge précoce.

Données clés

Auteur : M. Georges Lemoine
Circonscription : Eure-et-Loir (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69827

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE69827

Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 février 2002
Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6873
Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1264